

## Master Droit des affaires pour ensuite faire un Master Droit Notarial

Par **Clémentine**, le 20/11/2020 à 17:46

Bonjour,

Mon cas est très particulier..

J'ai effectué une Licence d'Économie Gestion, ainsi qu'un Master Management de l'entreprise innovante. Suite à ce Master, je peux effectuer le Master 2 Droit des Affaires, mention CCPDI, en vue de devenir Juriste. Cependant, j'aimerais ne pas me focaliser uniquement sur le droit de la propriété intellectuelle, mais sur l'ensemble du Droit des Affaires. Que me conseillez-vous ? Dois-je effectuer éventuellement un DU mention Droit des Affaires ?

Également, dans l'optique de devenir Juriste, je souhaite passer le barreau suite à 8 ans d'exercice, si je l'obtiens et deviens avocate, dois-je rester dans le Droit des affaires, ou est ce que je peux également devenir avocate en droit des personnes ? Est ce que passer un DU mention Droit des biens, des personnes et de la famille est un plus ?

Dernière question, par simple curiosité, est ce qu'un avocat en droit des affaires, et en droit des personnes peut devenir notaire ?

En vous remerciant pour votre temps et votre réponse, et vous souhaitant une excellente journée.

Par **Isidore Beautrelet**, le 21/11/2020 à 07:41

Bonjour

[quote]

Cependant, j'aimerais ne pas me focaliser uniquement sur le droit de la propriété intellectuelle, mais sur l'ensemble du Droit des Affaires.

[/quote]

Le mieux serait de postuler directement dans M2 droit des affaires. Mais j'ai bien compris vous n'avez pas trop le choix. Dans ce cas, un DU me semble un bon compromis. Une autre

solution serait de faire un second M2.

[quote]

Également, dans l'optique de devenir Juriste, je souhaite passer le barreau suite à 8 ans d'exercice, si je l'obtiens et deviens avocate, dois-je rester dans le Droit des affaires, ou est ce que je peux également devenir avocate en droit des personnes ?

[/quote]

Si vous obtenez le titre d'avocate, vous pourrez donner des conseils juridiques dans toute matière.

Par **Zénas Nomikos**, le 21/11/2020 à 11:59

Bonjour,

pour passer d'avocat à notaire je n'ai rien trouvé sinon ceci qui n'est pas clair et qui répond indirectement à votre question :

<https://www.weblex.fr/weblex-actualite/notaire-avocat#:~:text=Et%20voici%20la%20r%C3%A9ponse%E2%80%A6,%2C%20sans%20exercer%20l'act>

Par **Clémentine**, le 21/11/2020 à 12:51

Bonjour,

Je vous remercie de vos réponses, elles me sont d'une grande utilité.

ISIDORE BEAUTRELET, je me renseigne sur les différents masters de droit des affaires sans parcours spécifique qui me permettront d'avoir une vue d'ensemble du droit des affaires, et y postuler. Sinon, j'effectuerai le Master 2 Droit des Affaires mention CCDPI et j'envisagerai d'en faire un second qui m'aidera à avoir une vue d'ensemble, ou alors faire ce Master 2 et un DU en même temps ! J'ai plusieurs options qui s'offrent à moi, et je vous remercie de m'avoir aidé à y voir plus clair.

Concernant la fonction d'avocat, c'est ce qu'il me semblait et je suis ravie d'en avoir obtenue la certitude !

CUJAS 26150, merci pour ce site internet qui m'éclaire sur la situation ! Si un notaire peut prétendre au titre d'avocat et passer le concours, j'imagine alors que la fonction de notaire peut être envisagée pour un avocat selon d'éventuelles opportunités qui s'offrent à lui.

En vous remerciant une nouvelle fois d'avoir pris le temps de me répondre, et en vous

souhaitant une belle journée.